

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 8 février 2022**

**Délibération n° : 22-02-03**

**4.1 Personnels titulaires et stagiaires  
de la Fonction Publique Territoriale**

**Objet : Modification du tableau  
des effectifs**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 22**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

**Votes Pour : 27**

**Vote Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHDELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY  
Tiphany OTLET

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Claudino GENARD a donné pouvoir à Christine LEONET  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Dorothée MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

**CONSIDÉRANT** que la création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

**CONSIDÉRANT** qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

**CONSIDÉRANT** que la liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration.

**CONSIDÉRANT** que ces derniers disposent d'un large pouvoir d'appréciation qui doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

**CONSIDÉRANT** que c'est dans ce cadre qu'il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune, pour

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220221-22\_02\_03-DE

permettre l'organisation de service visant à améliorer la qualité du service public.

**CONSIDÉRANT** qu'il est ainsi proposé la création des postes suivants :

Filière police municipale :

- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, par la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 du poste suivant :***

Filière police municipale :

- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte affiché le :

21 FEV, 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, salsine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

